



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL**

**TROISIÈME SÉANCE RÉGULIÈRE  
14 DÉCEMBRE 2021 À 19 HEURES**

**À LA SALLE DU PERSONNEL**

---

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Droit de parole au public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 16 novembre 2021
6. Sujets de gestion :
  - 6.1. Suivi au budget de l'école pour l'année scolaire 2020-2021 (résultats financiers) et impacts sur le budget de l'école 2021-2022 (art. 95)
  - 6.2. Consultation sur le projet de répartition des élèves au primaire pour 2022-2023 (art. 78)
  - 6.3. Information sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 (art. 78)
  - 6.4. Approbation des orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 85, 96.13, 89, 222.1)
  - 6.5. Information sur les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles du CSSDA 2022-2023 (art. 78)
  - 6.6. Adoption d'une activité scolaire : Photos scolaires 2022-2023 (art. 87)
  - 6.7. Information sur la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement (art. 53 et 102)
7. Sujets d'information :
  - 7.1. La présidence
  - 7.2. La direction
  - 7.3. Représentant du comité de parents
  - 7.4. Représentants des enseignants
  - 7.5. Représentant du Service de garde
  - 7.6. Représentant du personnel de soutien
8. Divers
9. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury déclare la séance ouverte à 19h02.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

**Membres de la direction**

Sylvie Desrosiers, directrice  
Véronic Bouffard, directrice adjointe

**Membres parents**

Joffrey Décarie (**absent**)  
Ionela Farcas  
Jean-Sébastien Gaboury  
Anh Nguyen  
Isabelle Sirois  
Georgette Piverger (**absente**)  
Suzie Vachon (**absente**)

**Membres du personnel**

Claude-Andrée Arbour, enseignante  
Geneviève Cabana, enseignante  
Sylvie Cournoyer, SDG  
Annie Ladouceur, enseignante  
Marc-André Magny, enseignant  
Anne Martel, soutien  
Véronique Mayer, enseignante

3. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Anne Martel que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout demandé au point Divers :

- Madame Ionela Farcas désire ajouter le point « Suggestion de financement » au 8.1

CE2122-14

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2021

**Suivi**

Madame Sylvie Desrosiers n'a aucun point en suivi. Par contre, monsieur Marc-André Magny demande à monsieur Jean-Sébastien Gaboury si celui-ci a communiqué avec madame Sonia Leblanc, conseillère municipale. Monsieur Gaboury la contactera pour l'inviter à une prochaine séance.

Suite à la lecture du procès-verbal du 16 novembre 2021, il est proposé par madame Claude-Andrée Arbour et appuyé par monsieur Marc-André Magny d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

CE2122-15

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS DE GESTION

6.1 **Suivi au budget de l'école pour l'année scolaire 2020-2021 (résultats financiers) et impacts sur le budget de l'école 2021-2022 (art.95)**

Madame Sylvie Desrosiers informe les membres que suite au budget révisé du mois de novembre dernier, les fonds 0, 5 et 6 sont équilibrés pour 2021-2022.

Résultats financiers 2020-2021 :

**Fonds 0** : Il y a un déficit compte tenu des projets présentés et acceptés par le CSSDA mais comme le CSSDA assumait ces dépenses, le Fonds 0 a terminé à 0\$.

**Fonds 5** : le Fonds 5 a également fini à 0\$.

**Fonds 6 (SDG)** : Ce fonds a terminé en déficit à cause des absences et des quarantaines dues à la COVID-19. C'est la même situation dans tous les SDG du CSSDA. Le déficit a été épongé par le CSSDA comme l'an passé.

Nous avons donc débuté l'année avec le budget adopté en mai dernier.

#### Année scolaire 2021-2022

**Fonds 0** : Le budget non distribué de 3502\$ prévu au budget initial a dû être utilisé afin de balancer quelques dépenses. Cependant, toutes les prévisions prévues pourront se réaliser.

**Fonds 5** : Ce fonds est budgeté initialement en fonction des besoins de services pour certains élèves codés. L'embauche du personnel est faite en juin, en prévision des services d'accompagnement. De plus, si l'élève codé change d'école ou déménage, le montant qui lui a été alloué est transféré à l'autre école. Par contre, nous devons, tout de même, respecter les embauches du personnel. Nous avons 2 élèves codés qui ont quitté au cours de l'été 2021. De plus, si ce fonds est déficitaire, nous devons utiliser le fonds 0, ce qui implique des coupures sur d'autres dépenses prévues puisque les services étaient déjà engagés pour l'accompagnement. À cet effet, 2 nouveaux élèves ont obtenu un diagnostic avant le 1<sup>er</sup> novembre dernier, donc, le déficit anticipé en début d'année a été épongé.

**Fonds 6** : La baisse des inscriptions et des allocations prévues pour le préscolaire (ouverture d'une classe de préscolaire en juillet à l'école Des Pionniers après le rappel école (engagement des éducatrices)) ainsi que les nombreux changements de fréquentation ont occasionné l'utilisation du budget non distribué de 31126\$ prévu au budget initial en plus d'exiger une réduction de dépenses prévues de l'ordre de 3000\$ afin de rétablir l'équilibre à 0\$.

Il a également fallu considérer une nouvelle provision de 5000\$, exigée par le service des ressources financières, afin de pallier aux imprévus et aux situations inédites (fermeture) reliés à la COVID.

La projection au 30 juin permet de réévaluer le budget à la mi-année. Celle-ci aura lieu en février 2022.

Tous les membres sont en accord avec le suivi au budget de l'école pour l'année scolaire 2020-2021 (résultats financiers) et impacts sur le budget de l'école 2021-2022.

#### 6.2 **Consultation sur le projet de répartition des élèves au primaire pour 2022-2023 (art. 78)**

Madame Sylvie Desrosiers explique la répartition des élèves qui est proposée pour l'année scolaire 2022-2023 en fonction du document déposé par le Service de l'organisation scolaire :

Préscolaire	4 groupes
1 <sup>re</sup> année	4 groupes
2 <sup>e</sup> année	4 groupes
3 <sup>e</sup> année	3 groupes
4 <sup>e</sup> année	3 groupes
5 <sup>e</sup> année	3 groupes
6 <sup>e</sup> année	3 groupes
TSA	6 groupes

Présentement, tous les groupes sont reconduits sauf au préscolaire où 4 classes sont prévues (1 de moins) et en 2<sup>e</sup> année 4 classes sont prévues (1 de plus) pour ce niveau. L'augmentation d'une classe de 2<sup>e</sup> année s'explique par le vieillissement des élèves et la présence d'élèves codés (codes 50 et 53) en 1<sup>re</sup> année en 2021-2022. Le directeur de l'organisation scolaire considère cette situation comme une « bulle » à la prédiction énoncée antérieurement.

L'organisation scolaire prévoit donc que nous aurons à nouveau 30 groupes pour l'année scolaire 2022-2023.

De plus, madame Desrosiers fait la lecture du document de retour de consultation pour le projet de répartition des élèves au primaire pour 2022-2023. Celui-ci doit être acheminé au Service de l'organisation scolaire et doit être signé par la direction et le président du Conseil d'établissement.

Q. Madame Ionela Farcas demande si la direction est en accord avec le plan de répartition soumis.

R. Madame Desrosiers répond que oui car les prévisions sont faites selon des statistiques de vieillissements de nos élèves.

Q. Madame Annie Ladouceur se questionne sur le fait que la répartition antérieure était faite pour une période de 5 ans et croyait que nous aurions encore 5 classes de préscolaire tel qu'énoncé.

R. Madame Desrosiers précise qu'on s'attendait à une fermeture de classe pour l'an prochain en fonction des ratios très bas de cette année.

Q. Monsieur Jean-Sébastien Gaboury trouve que cela n'est pas réaliste que le continuum n'est pas maintenu et que cela n'est pas à notre avantage. La responsabilité n'est pas imputée à l'école l'Arc-en-ciel mais qu'il n'était pas exact de dire qu'on allait profiter de nos locaux du préscolaire.

R. Madame Desrosiers mentionne que cela dépend toujours des inscriptions. De plus, elle réitère le fait qu'une nouvelle classe a été ouverte par le SOS à l'école des Pionniers cette année au mois de juillet... C'est une projection à ce jour et elle peut changer jusqu'au début de l'année scolaire.

Monsieur Gaboury mentionne que la répartition est présentée au CÉ et que le CSSDA doit s'ajuster selon les inscriptions et les élèves ayant un code. De plus, monsieur Gaboury commente que ce que cela lui indique comme parent c'est que le CSSDA tient compte des chiffres plutôt qu'une vision à long terme. De plus, celui-ci mentionne qu'il va apporter ce point au comité de parents.

Madame Annie Ladouceur mentionne que les élèves au préscolaire ne sont pas souvent codés car ils sont en observation et en attente de diagnostics. Si des codes sont attendus pour certains élèves du préscolaire, ceux-ci seront attribués seulement en 1<sup>re</sup> année.

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury porte à notre attention que 6 élèves de 1<sup>re</sup> année de l'école des Pionniers seront transférés obligatoirement à l'Arc-en-ciel.

Q. Madame Ionela Farcas demande si nous pourrions accueillir d'autres classes TSA.

R. Le continuum TSA est déjà réparti.

Q. Monsieur Marc-André Magny demande si à l'école des Pionniers les 33 groupes sont complets pour 2022-2023.

R. Madame Desrosiers présume que oui.

Suite à ces informations et précisions, les membres sont en accord avec la consultation sur le projet de répartition des élèves au primaire pour 2022-2023.

### 6.3 **Information sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 (art. 78)**

Madame Sylvie Desrosiers présente le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025. Elle précise que dans la LIP, si aucun changement n'est apporté, ce point devient une information et non une consultation. Le plan triennal est revu à chaque année et compte tenu qu'il n'y a aucun changement apporté, c'est le statu quo.

Les membres sont en accord avec l'information sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025.

### 6.4 **Approbation des orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 85, 96.13, 89, 222.1)**

Madame Sylvie Desrosiers fait une mise en contexte du point d'information qui a été présenté lors du dernier CÉ.

Elle confirme que nous aurons 3 groupes de 6<sup>e</sup> année l'an prochain (Répartition des élèves, Point 6.2). Il y a très peu de chance que nous puissions avoir 4 groupes en 2022-2023, peut-être dans 4 ans...

La reconduction de 2 groupes en Génirobotique et une classe de PEPALS est proposée par l'équipe école. Elle rappelle que les projets sont en lien avec le projet éducatif qui est effectif jusqu'en 2022. Il faut prioriser la réussite pour l'ensemble des élèves et garder l'équité dans les 3 groupes.

Les procédures habituelles seront reconduites : sondage d'intérêt rempli par les élèves et inscription réalisée avec les parents. Si le nombre d'élèves inscrits au PEPALS excède 26 élèves, une pige sera faite. Elle rappelle que pour faire partie du PEPALS, les élèves doivent obtenir la note minimale de passage de 60% au sommaire dans les compétences lecture et écriture en français et dans les deux compétences en mathématique au bulletin de juin.

Plusieurs considérants sont rappelés et réexpliqués : le contexte des apprentissages à prioriser depuis 2 ans, la clientèle actuelle de 4<sup>e</sup> année et ses besoins (apprentissage et comportement), le fait d'avoir des bulletins chiffrés seulement à la fin janvier, la fragilité de l'équipe au 3<sup>e</sup> cycle (congés, retraite, remplacements) et la pénurie d'enseignants (et/ou remplaçants).

Madame Desrosiers précise que l'équipe de direction a eu une rencontre de consultation avec les spécialistes au sujet des demandes pour l'ajout d'anglais et d'éducation physique et elle réexplique les vases communicants des enseignants spécialistes. La proposition de ce soir émane de cette rencontre et a été approuvée en AGDE.

Compte tenu qu'il est demandé d'avoir plus de cours d'anglais et d'éducation physique, il est proposé de voir avec les titulaires des groupes 601-602 comment nous pourrions répartir dans l'horaire une portion du 123 minutes de temps non réparti de la grille-matières car celui-ci est aussi utilisé pour de l'enrichissement dans les autres matières (français, math et autres). On priorise donc la possibilité d'offrir un bloc d'activité physique aux 6 semaines. On pourrait ainsi utiliser les mesures gouvernementales pour faire quelques sorties à l'extérieur ou dans les parcs environnants. Les enseignants d'éducation physique seraient libérés pour accompagner les titulaires (601-602) lors de ces activités. Ainsi, le temps d'enseignement en anglais et en éducation physique serait préservé et les élèves de 601-602 bénéficieraient de plus de temps d'activité physique en plus du Génirobotique.

Monsieur Gaboury comprend l'effort qui pourrait venir combler un besoin mais trouve que c'est peu. Celui-ci trouve que nous n'offrons pas grand-chose aux élèves de Génirobotique.

De plus, monsieur Gaboury se questionne aussi sur les critères de sélection du projet PEPALS. Celui-ci mentionne que lorsqu'il est sur la cour, il entend les élèves parler en anglais et se demande si ceux-ci ont leur place au PEPALS. Il précise que beaucoup de parents se questionnent aussi.

Q. Monsieur Gaboury demande si l'école est à l'aise avec cette façon de faire.

R. Madame Desrosiers répond que oui. Cela est basé sur des données probantes et la question a été posée à la conseillère pédagogique. Les élèves qui sont bilingues ont un effet positif sur les autres élèves en les tirant vers le haut.

Q. Madame Farcas mentionne que le PEPALS est très populaire. Si plus de 60% des élèves aimeraient faire partie du PEPALS, pourquoi ne pas faire 2 groupes.

R. Ça nous prendrait 52 élèves. Et présentement, cela serait difficile avec 3 classes. De plus, les groupes ne seraient pas homogènes (académique et comportement).

Q. Monsieur Gaboury revient sur la proposition pour une classe PEPALS 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années déjà discutée au CÉ du mois de novembre.

R. Non, pas cette année en raison de tous les considérants déjà énumérées et expliqués et la fragilité de l'équipe des enseignants du 3<sup>e</sup> cycle. Nous verrons lors du prochain projet éducatif. Tout dépend de la précarité des emplois. Nous n'avons aucun contrôle sur cela.

Monsieur Gaboury fait une comparaison avec les autres écoles et se demande pourquoi cela fonctionne ailleurs. De plus, il mentionne que l'uniformité des pratiques devrait venir du CSSDA. Il précise que cela a un effet direct sur la pénurie. Il trouve dommage que les enfants sont transférés vers le privé.

Il n'y a plus de questions ou commentaires sur la proposition de la direction.

Monsieur Gaboury informe les membres que ceux-ci peuvent demander le vote.

Compte tenu qu'aucun membre ne demande le vote, monsieur Gaboury en fait la demande.

POUR 8  
CONTRE 0  
ABSTENTION 3

L'approbation des orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes pour l'année scolaire 2022-2023 est donc approuvée à majorité telle que présentée.

CE2122-16

APPROUVÉ À MAJORITÉ

#### 6.5 **Information sur les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles du CSSDA 2022-2023 (art. 78)**

Madame Sylvie Desrosiers présente le document sur les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles du CSSDA pour 2022-2023. Elle précise que suite à un problème informatique, nous avons reçu ce document hier en fin de journée.

Celle-ci mentionne que les critères d'admission et d'inscription sont mis à jour à chaque année scolaire.

Celle-ci fait un bref résumé des modifications ou ajouts au document :

- P. 2, Demande extraterritoriale de choix d'école : Ceci est une nouveauté. Les parents pourront choisir l'école de leur enfant.
- P. 5, Phases d'admission et d'inscription : La période officielle de demande d'admission, pour les nouveaux élèves, et d'inscription, pour les élèves qui fréquentent déjà une école du CSSDA, débutera le 24 janvier 2022 et se terminera le 18 février 2022.
- P. 9, Transfert obligatoire : Le SOS peut transférer des élèves pour des motifs reliés, entre autres, au nombre d'élèves, si celui-ci dépasse la capacité d'accueil prévu par niveau et selon certains critères, dont l'adresse de résidence de l'élève.
- P. 10, Demande de transfert : Les mêmes critères s'appliquent pour le primaire et le **secondaire** (ajout).

Suite à ces informations, tous les membres sont en accord avec les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles du CSSDA 2022-2023.

#### 6.6 **Adoption d'une activité scolaire : Photos scolaires 2022-2023 (art. 87)**

Madame Sylvie Desrosiers informe les membres que nous devons réserver les dates pour la prise des photos scolaires 2022-2023, si ceux-ci désirent avoir le même photographe (Yannick, de Ferlandphoto) que cette année. Ce photographe est apprécié des parents et des élèves.

Les dates proposées sont les 13 et 14 octobre 2022. Par contre, si les dates ne conviennent pas, il y aurait une possibilité de réserver durant la semaine de l'Halloween.

Monsieur Gaboury ajoute qu'il n'a jamais entendu de commentaires négatifs concernant cette entreprise. La majorité des photos sont belles.

Pour ce qui est du choix du fond pour la photo, nous pourrions en reparler plus tard. L'important pour l'instant est la réservation de dates. Après une discussion, les membres suggèrent de reconduire, sur une période de 2 ans, le choix de l'entreprise Ferlandphoto.

Par contre, pour l'année scolaire 2023-2024, les dates devront être planifiées plus tôt, soit fin septembre ou début octobre.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Anh Nguyen et appuyé par madame Isabelle Sirois d'adopter l'activité scolaire « Photos scolaires 2022-2023 et 2023-2024 » telle que présentée.

CE2122-17

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6.7 **Information sur la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement (art. 53 et 102)**

Tel que convenu en début d'année, madame Sylvie Desrosiers rappelle aux membres que ce point reviendra à l'ordre du jour de façon statutaire (4 fois par année).

Elle demande aux membres s'ils ont des questions, des commentaires, des besoins d'éclaircissements, etc... Il n'y a aucune question et aucun commentaire.

Elle précise que le ministère acheminera 6 bulletins thématiques « *Le saviez-vous* ». Le 1<sup>er</sup> « *Le saviez-vous* » a été envoyé aux directions d'école par courriel vendredi dernier. Madame Desrosiers et monsieur Gaboury suggèrent de le faire suivre aux membres dans les prochains jours.

Le 2<sup>e</sup>, quant à lui, sera envoyé avant la prochaine séance du CÉ en janvier puisque sa parution serait prévue avant les vacances de Noël.

Les membres sont en accord.

### 7. SUJETS D'INFORMATION

#### 7.1 **La présidence**

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury remercie les membres pour leur présence lors des séances du CÉ et souligne le fait que malgré la vie et le travail effréné, toutes et tous travaillent en concertation pour le bien de tous les élèves.

#### 7.2 **La direction**

- Madame Sylvie Desrosiers informe les membres que 21 élèves sont allés se faire vacciner. Ceux-ci étaient accompagnés de quelques membres du personnel, dont Mme Véronic Bouffard, direction adjointe. Bravo au SOS (transport par autobus), au TI (formulaire d'autorisation) pour le bon fonctionnement de cette organisation. De plus, pour ce qui est des classes TSA, un projet est en branle, possibilité de vaccination ambulatoire, les infos sont à venir.
- Les autotests seront remis aux élèves avant le congé des Fêtes.
- Madame Véronique Mayer assiste à sa dernière séance du CÉ. Madame Valérie Descôteaux revient en janvier de son congé de maternité. Mme Desrosiers remercie Mme Mayer pour son travail et lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle école.
- Madame Desrosiers souhaite de bonnes vacances à tous les membres et rappelle que leur présence, leur assiduité ainsi que leur contribution au CÉ font la différence lors de la prise de décisions pour la réussite de tous les élèves. Elle informe les membres qu'une petite surprise sucrée les attend à la fin de la séance. Elle remercie madame Dorion pour la confection de cette dernière.

#### 7.3 **Représentant du comité de parents**

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury mentionne que ni lui ni Mme Farcas n'ont pu assister à la rencontre du comité de parents des mois d'octobre et de novembre. Par contre, après la lecture du procès-verbal, il n'y avait aucun point d'intérêt pour le CÉ.

#### 7.4 **Représentants des enseignants**

Pré-scolaire : Les activités de découverte en lien avec les émotions du Programme « La saine gestion du stress » sont en cours.

Tous les groupes du préscolaire font des activités sous le thème de Noël.  
Deux classes de préscolaire accueillent 2 nouveaux élèves.

- 1<sup>re</sup> année : Les élèves participent à différentes activités pour Noël :
- Décoration de porte de classe;
  - Fabrication de cartes de Noël pour les personnes âgées (déjà en fabrication);
  - Journée pyjama et déjeuner (22 décembre);
  - Écriture d'un petit livre à remettre en cadeau aux parents;
- C'est le début du jeu du loup avec jumelage des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.
- 2<sup>e</sup> année : Les élèves recevront Prof Dino.  
Les 3 enseignantes de 2<sup>e</sup> année liront une histoire à chacun des groupes de 2<sup>e</sup>. Par la suite, les élèves devront choisir l'histoire qu'ils auront préférée et compiler le tout sur un diagramme (notions de lecture et d'écriture et de mathématique).
- 3<sup>e</sup> année : Les élèves ont fait des présentations orales : une recette, un livre ou un jeu.  
Les élèves ont vécu ou vivront différentes activités en lien avec le Temps des Fêtes :
- Décoration de porte de classe;
  - Lutin coquin;
  - Calendrier de l'Avent (chocolat chaud, récréations prolongées, périodes d'ordinateur, etc...).
- 4<sup>e</sup> année : En univers social, les élèves devaient écrire une lettre destinée aux Français afin d'attirer les colons en Nouvelle-France.  
Les élèves ont vécu un projet multidisciplinaire sur le thème des dragons. Ils ont, entre autres, fait un œil de dragon et composé une lettre qui s'adressait à la direction afin d'avoir un dragon en classe.  
Les élèves ont vécu ou vivront différentes activités en lien avec le Temps des Fêtes :
- Décoration de porte de classe;
  - Lutin coquin;
  - Calendrier de l'Avent (chocolat chaud, jeux de société, lecture dans des cabanes, etc...);
  - Déjeuner de Noël.
- 5<sup>e</sup> année : Les élèves ont vécu ou vivront différentes activités en lien avec le Temps des Fêtes :
- Décoration de porte de classe et autres activités spéciales à venir.
- Les élèves ont eu comme projet de science la fabrication d'un village d'hiver (notion d'électricité).
- 6<sup>e</sup> année : Les élèves ont eu comme projet de science la fabrication d'un village d'hiver à partir d'objets recyclés.
- TSA : Suite à leur sortie au Cosmodôme, les élèves de la classe 851 ont fait un travail de recherche sur une planète et ont fait un exposé oral avec PowerPoint.  
À tous les jours, grâce au calendrier de l'Avent, les élèves participent à des activités spéciales.  
Les grands participent au midi karaoké.  
En décembre, c'est la célébration des auteurs. Les élèves participent à des ateliers d'écriture et d'histoire qu'ils présentent aux autres classes sous forme de portes ouvertes.

### **Anglais et Musique :**

Les enseignants poursuivent les midis karaoké et font des activités en lien avec Noël.

### **Éducation physique :**

- Les lutins très coquins sont de retour au gymnase le matin.
- Les enseignants d'éducation physique terminent les évaluations des élèves.
- Les enseignants d'éducation physique terminent la préparation du parcours des lutins. Les enseignants auront besoin des membres de l'escouade et de plusieurs élèves pour donner un coup de main lors de cette activité.



- La livraison des chandails à l'effigie de l'école est prévue pour janvier.
- Il y a une très bonne participation lors des vendredis bleus.
- Les enseignants d'éducation physique travaillent à la planification des activités du carnaval avec le comité. Celui-ci devrait avoir lieu fin janvier.

#### 7.5 **Représentant du Service de garde**

- Les éducatrices préparent les activités de Noël (culinaires et bricolages).
- Une fête est prévue lors de la dernière journée d'école (22 décembre). Les éducatrices réservent de belles surprises aux élèves inscrits au SDG.
- En décembre, il n'y a pas de compost. Celui-ci reprendra en janvier.
- Une rencontre d'équipe a eu lieu avec les éducatrices et madame Bouffard afin de faire le point concernant les règles de vie communes.
- En janvier prochain, nous débiterons l'élaboration du programme d'activités du SDG.
- Madame Sylvie Cournoyer remercie les membres pour leur accueil au sein du CÉ et leur souhaite de bonnes vacances.

#### 7.6 **Représentant du personnel de soutien**

Madame Anne Martel n'a aucun point à présenter. Elle souhaite tout de même ses meilleurs vœux à tous les membres.

### 8. DIVERS

#### 8.1 **Suggestion de financement :**

Madame Ionela Farcas désire savoir s'il est possible de racheter certaines copies du DVD des spectacles de danse du SDG car il lui en manque un.

Madame Desrosiers précise que c'était donné à contrat. Donc, il doit y avoir des droits de reproduction. On peut s'informer.

Par contre, madame Cournoyer vérifiera s'il en reste.

Q. Dans un tout autre ordre d'idée, madame Isabelle Sirois s'interroge sur le délai de récupération des objets perdus. Cette année, les parents n'ont eu qu'une soirée.

R. Effectivement, le délai a déjà été plus long. À revoir pour la prochaine fois.

### 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Claude-Andrée Arbour de lever la séance, il est alors 20h44.

CE2122-18

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le président,

La directrice,

Jean-Sébastien Gaboury

Sylvie Desrosiers